

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aides de la PAC : le 15 mai c'est vendredi !

Nantes, le 13/05/2020

La première échéance de déclaration d'aides de la PAC se rapproche. Vendredi 15 mai, un maximum d'agriculteurs du département doit valider et signer sa déclaration d'aide surface de la PAC. Cela permettra à la DDTM, service instructeur de ces aides, d'avoir accès à un grand nombre de dossiers dans les meilleurs délais.

Le bon déroulement du paiement de l'avance de ces aides en dépend. Vous avez la possibilité de déclarer directement en ligne votre déclaration sur le site Télépac (<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>) ou de vous faire accompagner par un organisme de service habilité.

Vous pouvez également contacter les services de la DDTM pour toute question relative à votre déclaration.

Service régional de la communication interministérielle